



Compte-rendu de la réunion publique de l'îlot 2 Renouvellement des Conseils de quartier Mardi 17 mai 2022 – Auberge Landaise

Dans le cadre du renouvellement des Conseils de quartier 2022-2025, la 2ème réunion publique s'est déroulée le mardi 17 mai, à 18h30, à l'Auberge Landaise, en présence de Charles Dayot, Maire de Mont de Marsan, de Marie-Christine Bourdieu, adjointe au Maire en charge de la Vie des quartiers, de Pierre Merlet-Bonnan (élu suppléant), et d'Hervé Bayard, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme.

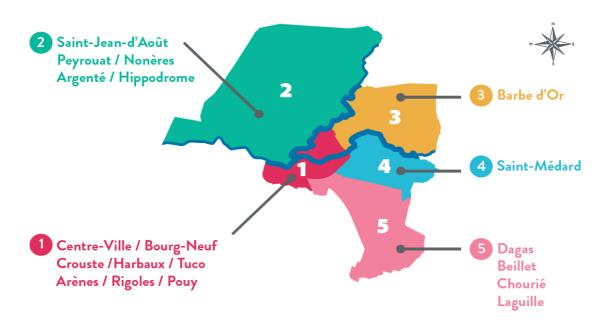
L'objectif de cette rencontre est de présenter les actions menées dans les divers îlots, de répondre aux attentes et interrogations des administrés sur leur quartier, de recueillir les candidatures le soir même pour les nouveaux volontaires, mais aussi d'effectuer le tirage au sort des 11 candidats qui se sont présentés en amont pour l'îlot 2.

Marie-Christine Bourdieu présente résume l'historique des Conseils de quartier, avec une création en 2008, sous Geneviève Darrieussecq, de 9 îlots géographiques à Mont de Marsan. Alain Lafourcade, technicien des Services Techniques et érudit local, a travaillé sur la cartographie initiale, proposant des suggestions pour le périmètre et le découpage du plan global :

- ILOT 1 : CENTRE VILLE
- ILOT 2: SAINT-JEAN D'AOUT
- ILOT 3: PEYROUAT / NONERES / ARGENTE
- ILOT 4 : HIPPODROME
- ILOT 5 : BARBE D'OR
- ILOT 6: SAINT MEDARD
- ILOT 7 : DAGAS / BEILLET / CHOURIE
- ILOT 8 : BOURG NEUF / CROUSTE
- ILOT 9: HARBAUX / TUCO / ARENES / RIGOLES / POUY.

La fusion de 9 à 5 îlots a été réfléchie dès 2020 en concertation avec les Conseillers de quartier et les élus, mais retardée en raison du COVID (un peu en sommeil, malgré un suivi quotidien par mail). La durée du mandat au sein des Conseils de quartier est de 3 ans.

Le nouveau plan de redécoupage, englobant l'hippodrome, est le suivant :



Marie-Christine Bourdieu salue les 2 présidents des anciens Conseils de quartier de l'hippodrome, Bernard Duboscq, et du Peyrouat, Dominique Perrin.

Deux techniciens présents à cette réunion œuvrent au quotidien pour le suivi des dossiers relatifs aux Conseils de quartier :

- Céline Naulibois (Service Vie des quartiers) : coordonnatrice et assistante communication,
- Jean-Paul Rousset (Pôle technique) : l'homme de terrain.

Les Conseils de quartier disposent d'une enveloppe budgétaire annuelle afin de réaliser des projets d'aménagements et d'amélioration dans leur quartier.

Le budget annuel en investissement est de 100 000 € (suivi : Pôle Technique) ; il sera augmenté 300 000 € en 2024. Quant à celui de fonctionnement équivaut à 10 000 € (suivi : Service Vie des quartiers).

Cela contribue à la participation financière d'animations organisées à l'année (ex : Fête des jardins du dimanche 15 mai, cueillette des œufs de Pâques le 17 avril, etc), d'aménagements phares comme la place Pitrac, les vergers participatifs, la rampe cyclable à l'îlot des arènes, la réfection des allées du parc animalier de Nahuques, l'achat de radars pédagogiques. Les services techniques sont dotés de 2 radars de comptage de vitesses destinés à enregistrer ces dernières ainsi que le nombre de véhicules circulant par jour sur différentes voies de circulation durant 1 semaine.

Marie-Christine Bourdieu poursuit en insistant sur le fait que les Conseils de quartier participent à la vie citoyenne. Ils constituent des relais importants entre les habitants et les élus, en faisant remonter leurs attentes, les remarques positives et les pistes d'amélioration.

Concernant l'information, il est possible de suivre toute l'actualité de son conseil de quartier, sur le site internet de la ville www.montdemarsan.fr (page dédiée + home page), les réseaux sociaux et notamment Facebook, 1 ou 2 pages dans chaque journal municipal m2.mag (+ dossier spécial dans le n°32 de mi-mai), communiqué de presse pour tous les événements (Sud-Ouest, France Bleu Gascogne, radio MDM, AquitaineOnLine, PresseLib, France 3 Nouvelle-Aquitaine, etc), flyer ou dépliant et supports numériques pour chaque animation, panneaux lumineux et autres supports de communication.

Marie-Christine Bourdieu présente le fonctionnement :

15 personnes dans chaque Conseil de quartier :

- * 11 habitants tirés au sort lors de chaque réunion publique
- * 2 personnalités qualifiées nommées par Monsieur le Maire
- * 2 élus (1 référent et 1 suppléant) ; pour l'îlot 2 : Marie-Christine Bourdieu et Pierre Merlet-Bonnan.

Organisation des réunions :

- une réunion mensuelle avec les 15 membres
- une réunion 1 fois / mois avec les présidents des Conseils de quartier (point sur l'actualité de la ville, travaux, animations, agenda, etc) en début de samaine
- une assemblée plénière / an avec l'ensemble des conseils de quartier : point sur les activités et travaux d'aménagement. Ex : Présentation de nouveaux services.
- réunion via les diverses commissions thématiques telles que la « sécurité routière », « cadre de vie », « animations »... Cette dernière est nécessaire à la retranscription du suivi global les événements et contribue au renforcement du lien social.

Charles Dayot rappelle le recours au n° vert d' « Allô Mairie » mis en place pour le constat d'anomalies sur le domaine public de la ville : trou dans la chaussée, problème d'éclairage public, feu tricolore en panne, branche d'arbre sur la voie publique...

⇒ à signaler dans les meilleurs délais au 0 800 40 10 40 (appel gratuit).

Marie-Christine Bourdieu procède au tirage au sort, avec l'assistance de Véronique Passuello.

Les 11 candidats tirés au sort sont :

- Pascale DELCROS
- Alain PITIOT
- Jean-Claude PRIAM
- Michel AYRAL
- Bernard DUBOSCQ
- Gislaine BOUTIER
- Dominique PERRIN
- Jean-Michel DUMEOU
- Sylvie LAFFARGUE
- Véronique PASSUELLO
- Aïcha SARGHINI.

Ont été également tirés au sort les remplaçants, dans l'ordre de passage pour réintégrer l'îlot 2 en tant que Conseiller de quartier, lors d'une démission ou d'une exclusion :

- 1. Isabelle LINOTTE
- 2. Viviane FLAUTAT
- 3. Serge MOUNEYRES
- 4. Dominique CABALLE-DUBERNET
- 5. Marie-Christine ARTHAUD
- 6. Fabienne GUAGLIARDI.

Pascal Poulet, délégué à la Cohésion police-population, en poste auparavant à Compiègne, réserviste depuis 3 ans de la Police Nationale (payé par l'État), travaille sur le volet sécurité au quotidien, en lien direct avec la police municipale et la police nationale.

Il fait part de la participation citoyenne, initiée en 2019 lors de la signature d'une convention avec la Ville de Mont de Marsan. Cette démarche génère des solidarités entre les citoyens au sein des quartiers et nécessite une certaine vigilance (faire remonter des informations, les doléances...).

Il stipule son obligation de rendre compte à sa hiérarchie de part sa mission de service public, et de faire un bilan en exposant les résultats avec le Maire et les élus.

Il rappelle l'importance de composer le 17 en cas d'urgence, car les appels sont enregistrés.

L'idée de ce dispositif est d'avoir un référent sécurité (et non pas un shérif!) dans chacun des 5 îlots montois afin de sensibiliser les habitants à la prévention de la délinquance, à favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité, les élus locaux et la population, à améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions. Pascal Poulet cite l'exemple des cambrioleurs albanais qui ont été interpellés au quartier Belle Chaumière, grâce à cette surveillance.

Pascal Poulet informe que des prochaines permanences se tiendront dans un local mis à disposition par la Municipalité à la rentrée, afin de recevoir les administrés, de répondre à leurs doléances, et de trouver des solutions aux diverses incivilités grâce une efficacité optimale.

⇒ Contact de Pascal Poulet :

- téléphone portable pro : 07 87 90 77 42
- adresse mail: sp40-deleguecohesion-mont-de-marsan@interieur.gouv.fr

Une personne réagit dans l'assistance, qualifiant ce « discours » d' « inquiétant » et les « mots utilisés très forts ».

Charles Dayot rétorque qu'il s'agit là d'un relais avec un coordinateur, axé sur la pédagogie, les astuces et les conseils. Il préconise plutôt d'adopter des réflexes citoyens.

Un participant aborde le groupe « WhatsApp », qui est mentionné dans le journal m2.mag mis à disposition à l'entrée de l'Auberge Landaise pour cette réunion publique.

Marie-Christine Bourdieu explique l'utilisation de ce réseau (smartphones) instauré au sein du quartier de St-Jean-d'Août, à l'initiative de Sébastien Dugué.

Charles Dayot complète cette intervention en témoignant de la qualité de vie et de la tranquillité de la Mont de Marsan, sans oublier le bon sens et les réflexes de base à adopter pour être vigilant au quotidien.

Charles Dayot évoque les divers projets montois en cours :

îlot Laulom :

350 questionnaires ont été réalisés. Une équipe d'architectes et de paysagistes travaille sur ce projet d'aménagement en cœur de ville, qui constituera une percée depuis les arènes du Plumaçon jusqu'à la place Pancaut, créant une continuité jusqu'aux berges, incluant des mobilités douces. Propositions : végétalisation, culture, jeux pour les enfants (inspiration espagnole).

- musée Despiau-Wlérick: voir m2mag n° 31. Accès pour les Personnes à Mobilité Réduite

- rue Bosquet:

le chantier pour la rénovation du CaféMusic' et la création du bassin d'orage a débuté (présence d'une grue sur site) ; rencontre avec les commerces sur le secteur.

- arènes:

- les arènes doivent être optimisées et ne pas être le théâtre d'animations uniquement pour les 5 jours des fêtes de la Madeleine (projets culturels avec Philippe de Marnix).
- le site côté boulodrome va être aménagé en 2024 : Régie des Fêtes délocalisée, avec WC, salle de réunion, un siège pour la Fédération Française de Course Landaise (qui conserve son local à St-Pierre-du-Mont).
 - ⇒ Voir avec les élues, Nathalie Garcia et Pascale Haurie.

- Halles:

ce modèle, qui existe aussi à Dax et Bordeaux par exemple) n'a pas fonctionné à Mont de Marsan, et ce en raison de plusieurs facteurs. Il est judicieux de réfléchir à une activité hybride au sein de ce bâtiment emblématique.

- Nouvelles-Galeries:

- îlot Cazaillas
- Galeries : elles ont coûté 500 000 € aux contribuables. 2 problématiques en cours freinent le projet :
 - un recours des hôteliers montois,
 - les Bâtiments de France (ALTAE / Bernadet) qui doivent être en adéquation avec l'ABE (patrimoine) pour déposer un permis de construire ; une veille est assurée par les services de la Ville pour contrôler les 3 maisons
 - le projet « Clairsienne », prévu pour la fin de l'année.

Une demande de subventions va être effectuée dans le cadre du projet « Action cœur de ville ».

station d'épuration de Jouanas :

20 M d'investissement dans ce site moderne. Des visites et des inaugurations sont prévues. Une habitante présente dans l'assistance se plaint d'avoir la « Dune du Pilat » devant sa maison.

Maison du parc :

animations pour les scolaires, expositions tout public...cette maison située place Francis Planté sera inaugurée le samedi 11 juin.

Trajectoire « 0 déchet » :

en lien avec le SICTOM du Marsan, ce volet est primordial en terme d'environnement.

Maison de l'eau :

la Régie de l'eau va déménager fin mai au 7 place Francis Planté, côté DDJS. Ce site sera dédié aux animations pour les scolaires, comportera une salle de réunion.

hippodrome :

nouvelle structure modernisée.

- Géothermie :

sur la zone au niveau du « carré », face au funérarium, un appel à projets a été lancé pour des producteurs. A noter : si des arbres sont arrachés, ils seront replantés.

- **Boulevard d'Alingsaas et boulevard de Villeneuve :** sur les axes verts, les panneaux publicitaires 4x3 sont peu à peu supprimés.

- Conservation du bureau de poste de St-Jean-d'Août :

après des négociations acharnées, M. le Maire a permis de garder le bureau ouvert. Ce dernier n'avait pas eu d'information quant à sa fermeture. Il est vital de conserver ce rôle de service public. Ce n'est pas la fréquentation qui était analysée, mais plutôt les opérations.

La parole est donnée à l'assistance pour des questions diverses :

- Comment l'information sur les Conseils de quartier est-elle communiquée ?

Journal m2.mag tous les 2 mois (dossier dédié aux Conseils de quarteir dans le N°32 diffusé en mai), site Internet de la Ville, panneaux lumineux, communiqués et conférence de presse, flyers et dépliants pour promouvoir les animations...

Avec l'aménagement de l'avenue Farbos, quel est l'impact sur les rues adjacentes ?

Hervé Bayard explique qu'avec les réaménagements en cours, et la création d'un sens unique, on constate un report de circulation sur des axes plus structurants comme le boulevard Nord, le chemin de Thore ou la rue du Baradé.

Cela n'engendre pas de nuisances supplémentaires sur les voies annexes.

La 1ère préoccupation de la Ville de Mont de Marsan reste la vitesse. D'ailleurs, des radars pédagogiques sont parfois installés dans cette zone. Celle-ci diminue à certains endroits mais augmente à d'autres.

Les relevés de vitesse sont envoyés via Jean-Paul Rousset par Céline Naulibois afin d'informer tous les conseillers de quartier.

Une réflexion a été entamée. Reste à finaliser le travail et à constater le fonctionnement.

Jean-Claude Priam évoque la fermeture de la rue du Péglé. Voir avec les divers riverains.

Mme Caballé-Dubernet, infirmière libérale, témoigne de ses difficultés de travailler au quotidien, en raison des bouchons matin et soir. Elle doit se garer loin, et perd du temps pour aller voir ses patients.

Hervé Bayard poursuit en précisant qu'il est nécessaire de ne pas prendre le chemin le plus court. Il s'agit d'un travail de longue haleine, rue après rue, qui requiert une ambiance apaisée.

Charles Dayot renchérit en mentionnant qu'il n'y a pas eu de travaux depuis Charles Lamarque-Cando.

 A-t-on des retours depuis l'enlèvement des chicanes au groupe scolaire Jean Cassaigne ? (Alain Pitiot)

Charles Dayot et Hervé Bayard font part de la précocité de ce constat, précisant que cet été, des potelets seront aménagés.

Mme Guagliardi aborde le sujet des pistes cyclables.

Un travail de recensement est actuellement en cours afin d'appréhender la libération d'espaces pour créer des déplacements doux (vélo et piéton). Cela implique la réduction de la largeur de la chaussée. Ex : Rozanoff, St-Médard, etc.

De plus, la piste cyclable labellisée de l'étang du Rond va se prolonger jusqu'au boulevard Simone Veil. L'objectif étant de relier tous les cheminements.

- L'état de la rue Lacoste est signalé, près de l'Auberge Landaise.

Il manque des réverbères impasse Goritz. Charles Dayot fait remarquer que cette impasse n'appartient pas au domaine public, et rebondit sur le projet d'éclairage public à Mont de Marsan, qui va comporter une réhabilitation vaste et complète, avec l'installation de leds, plus dans la mouvance du développement durable. A noter : on ne trouve plus d'ampoules sur le marché car obsolètes, afin de changer celles qui sont défectueuses.

A côté de l'Auberge Landaise, toujours, on observe depuis longtemps la **présence d'eau** qui stagne (attention à la présence de moustiques tigre). Un riverain a appelé le SYDEC, en vain. Serait-ce une résurgence ou une fuite d'eau potable ? A vérifier.

- Remarque dans l'assistance : la hauteur inhabituelle des dos d'âne sur le boulevard de la République. Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée Ouest, ces derniers ont été ré-haussés.
- Rue du Péglé : problème de lampadaires défectueux.

Charles Dayot renvoie vers le n° vert d'Allô Mairie : 0 800 40 10 40

- Présence d'un pylône PTT ancien : que faire ?

Composer le n° vert d'Allô Mairie.

- Une ATSEM propose des jeux pour les enfants dans le parc de Lacaze.
- Retour sur le feu rouge (modèle créé en Espagne). De bons échos (ex : Luxey).
- Qu'en est-il de la verrue à St-Pierre-du-Mont ?

Il s'agit d'un ancien silo du groupe Maïsadour. Ce projet compliqué est géré par M. Bonnet.

- Dans le quartier de St-Jean-d'Août, que va devenir la maison qui a brûlé?
 Pour l'instant, le projet est en stand by.
- Quid du cinéma « Le Grand Club » ?

L'opération s'est déroulée avec M. Pfister.

La loi SUEUR accordait une subvention aux cinémas du centre-ville.

Le cinéma doit rembourser 1,5 million à la Ville de Mont de Marsan (recours ; application de la loi). Cela s'avère impossible pour un primo-accédant.

A l'issue de la réunion publique, un pot convivial est servi pour tous les participants, permettant d'échanger ensemble.

Fin de la réunion : 20h40.